

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 23 août 2020

COVID-19

VILLAGE NATURISTE DU CAP D'AGDE : DES MESURES D'URGENCE FACE A LA PROPAGATION DU VIRUS

Les services de l'ARS alertent la population face à la propagation très inquiétante du Covid-19. En effet, un taux positif supérieur à 30% est actuellement enregistré parmi les personnes qui ont réalisé un test de dépistage au Cap d'Agde.

Le préfet de l'Hérault demande à tous les résidents du village naturiste du Cap d'Agde de se faire dépister avant de partir pour rejoindre leur lieu de résidence, et à tous ceux qui souhaitent s'y rendre de différer leur déplacement.

D'autres mesures seront prises prochainement pouvant conduire à la fermeture de certains établissements.

Pour rappel, le port du masque est obligatoire sur le littoral héraultais, les gestes barrières restent le meilleur moyen de se préserver de la contamination. Le non-respect de cette obligation est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4ème classe soit 135 euros et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5ème classe soit 1 500 euros.

Dans l'intérêt de tous, le préfet de l'Hérault appelle la population à respecter ces mesures. Il en va de la responsabilité de chacun d'adopter les bons gestes pour se protéger et protéger les autres. De notre engagement commun dépend la santé de tous.

→ Toutes les infos : <http://www.herault.gouv.fr/Actualites/INFOS/COVID19-Diverses-mesures-Port-du-masque-obligatoire-interdictions-de-rassemblements>

